

Nom commercial : Natrii dithionosum

Numéro de la matière: 066128

Version : 2 / CH

Date de révision: 14.06.13

Replaces Version: 1 / CH

Date d'impression: 14.06.13

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Natrii dithionosum

N° d'article 06612800

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse

Hänseler AG

Industriestrasse 35

9101 Herisau

No. de téléphone 0041 (0)71 353 58 58

Adresse email de la sdb@haenseler.ch

personne

responsable pour

cette FDS

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Switzerland :145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

2. Identification des dangers ***

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Self-heat. 1 H251

Acute Tox. 4 H302

Classification selon les Directives CE

Classification Xn, R22

R31

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger ***

H251 Matière auto-échauffante; peut s'enflammer.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

EUH031 Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

Conseils de prudence ***

P264.1 Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P220 Tenir/stocker à l'écart des vêtements/.../matières combustibles

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau

Nom commercial : Natrii dithionosum

Numéro de la matière: 066128

Version : 2 / CH

Date de révision: 14.06.13

Replaces Version: 1 / CH

Date d'impression: 14.06.13

P337+P313
P501.1

pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'incinération agréée.

Étiquetage selon les Directives CE 67/548/CEE et 1999/45/CE

Le produit est classé et étiqueté conformément aux Directives communautaires et réglementations nationales en vigueur.

Symboles de danger ***

Nocif

Phrase(s) de risque

7 Peut provoquer un incendie.
 22 Nocif en cas d'ingestion.
 31 Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

Phrase(s) S ***

7/8 Conserver les récipients hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité.
 26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
 28 Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec . . . (produits appropriés à indiquer par le fabricant).
 43 En cas d'incendie utiliser Dioxyde de carbone (CO₂), un produit extincteur a sec ou du sable. Ne jamais utiliser d'eau.

Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette

contient Dithionite de sodium

3. Composition/informations sur les composants *****Composants dangereux *******Dithionite de sodium**

No. CAS	7775-14-6				
No. EINECS	231-890-0				
Concentration		>=	50		%
Classification	Xn, R22 -, R7 R31				

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Acute Tox. 4 H302
Self-heat. 1 H251**Carbonate de sodium**

No. CAS	497-19-8				
No. EINECS	207-838-8				
Concentration		>=	1	<	10 %
Classification	Xi, R36				

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Eye Irrit. 2 H319

Nom commercial : Natrii dithionosum

Numéro de la matière: 066128

Version : 2 / CH

Date de révision: 14.06.13

Replaces Version: 1 / CH

Date d'impression: 14.06.13

4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart. Eloigner de la zone de danger les personnes contaminées par le produit et les étendre. Eloigner immédiatement les personnes contaminées à l'air frais.

En cas d'inhalation

Transporter la personne accidentée à l'air frais et la faire étendre. En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

En cas de contact avec la peau

Laver immédiatement à l'eau et au savon et rincer bien. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux

Ecarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.). Demander aussitôt l'avis d'un médecin.

En cas d'ingestion

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. Ne pas faire vomir. Appeler aussitôt un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Irritation de muqueuse, Toux, Nausées, Crampes, Troubles gastro-intestinaux, troubles cardio-vasculaires, Dépression nerveuse

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Dioxyde de carbone

Moyens d'extinction non-appropriés

Eau pulvérisée, Brouillard d'eau, Jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de: Anhydride sulfureux (SO₂)

5.3. Conseils aux pompiers

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

Utiliser un appareil respiratoire autonome. Porter un vêtement de protection.

Autres données

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter équipement de protection. écarter personnes sans défense. Protection respiratoire - Note

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines. Prévenir l'Agence de Bassin si un déversement a pénétré dans un cours d'eau ou un système de drainage.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Nom commercial : Natrii dithionosum

Numéro de la matière: 066128

Version : 2 / CH

Date de révision: 14.06.13

Replaces Version: 1 / CH

Date d'impression: 14.06.13

Collecter mécaniquement dans des récipients adéquats à fin d'élimination.

6.4. Référence à d'autres sections

Informations concernant les équipements individuels de protection : voir chapitre 8. Informations concernant la manipulation en toute sécurité : voir chapitre 7. Informations concernant l'élimination : voir chapitre 13.

7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Observer les mesures de précaution usuelles propres à la manipulation de produits chimiques. Eviter contamination de la peau, les yeux et des vêtements. Eviter la formation de poussières. Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Matière/produit anti-inflammable.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais.

Précautions pour le stockage en commun

Ne pas stocker avec des acides. Tenir à l'écart de l'eau. Ne pas stocker avec des agents oxydants puissants.

Classe de stockage VCI

Classe de stockage VCI 4.2 Des matières à inflammation spontanée

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Stocker au sec. Protéger de l'humidité de l'air et de l'eau. Protéger des fortes chaleurs.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle ***

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Consérvier à l'écart des aliments, boissons et alimentaires animales. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Eviter le contact avec les yeux et la peau. Avant le travail, s'enduire les mains d'une crème protectrice résistant à l'eau. Tenir un dispositif de rinçage pour les yeux à disposition. Ne pas manger, boire, fumer, priser sur le lieu de travail. Ne pas inhaler les poussières/les fumées/les brouillards.

Protection respiratoire - Note

Protection respiratoire en présence d'aérosol, de brouillard ou de fumée de produit. filtre combiné E-P2

Protection des mains ***

The glove material must be sufficient impermeable and resistant to the substance. Check the tightness before wear. Gloves should be well cleaned before being removed, then stored in a well ventilated location.

Matériau approprié	Natural Latex	
La durée de pénétration	> 480	min
Matériau approprié	caoutchouc nitril - NBR	
La durée de pénétration	> 480	min

Protection des yeux

Lunettes assurant une protection complète des yeux

Nom commercial : Natrii dithionosum

Numéro de la matière: 066128

Version : 2 / CH

Date de révision: 14.06.13

Replaces Version: 1 / CH

Date d'impression: 14.06.13

Protection du corps

Vêtement de protection

9. Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Etat	Poudre		
Couleur	blanc		
Odeur	piquante		
pH			
Valeur	8	à	10.5
Concentration/H ₂ O	50	g/l	
température	20	°C	

Point d'ébullition

Remarque non déterminé

Point d'éclair

Valeur	°C
Remarque	Non applicable

Inflammabilité

auto-inflammable

Hydrosolubilité

Valeur	150	g/l
température	20	°C
Remarque	décomposition lente	

Décomposition thermique

Valeur	> 80	°C
--------	------	----

9.2. Autres informations**Masse volumique apparente**

Valeur	1150	à	1300	kg/m ³
--------	------	---	------	-------------------

10. Stabilité et réactivité**10.4. Conditions à éviter**

Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.

Décomposition thermique

Valeur	> 80	°C
--------	------	----

10.5. Matières incompatibles

Réagit au contact des agents d'oxydation forts. Réagit au contact de l'air humide. Dégagement d'anhydride sulfureux au contact des acides. Réagit violemment au contact de: Eeau

10.6. Produits de décomposition dangereuxEn cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de: oxydes de soufre (SO_x)**11. Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë par voie orale**

Espèces	rat		
DL 50	2500		mg/kg

Nom commercial : Natrii dithionosum

Numéro de la matière: 066128

Version : 2 / CH

Date de révision: 14.06.13

Replaces Version: 1 / CH

Date d'impression: 14.06.13

Toxicité aiguë par pénétration cutanée

Espèces	rat		
DL 50	>	2000	mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation

Espèces	rat		
CL 50	>	5.5	mg/l
Durée d'exposition		4	h

Corrosion/irritation cutanée

Remarque Irritant pour la peau et les muqueuses.

lésions oculaires graves/irritation oculaire

Espèces	lapin		
méthode	OCDE 405		
Remarque	Le produit est irritant pour les yeux.		

sensibilisation

Espèces	souris		
méthode	OECD 429		
Remarque	Aucune effect de sensibilisation connu.		

Mutagénicité

évaluation Pas de données expérimentales disponibles sur la génotoxicité in vivo.

Toxicité reproductrice

Remarque D'après les expérimentations sur animaux, pas d'effets toxiques sur la reproduction.

Remarque L'essai a été exécuté sur une formulation analogue.

Cancérogénicité

Remarque Pas des preuves disponibles sur l'action cancérogène.

12. Informations écologiques *****12.1. Toxicité****Toxicité pour les poissons *****

Espèces	cyprins dorés (Leuciscus idus)		
CL 50	62.3		mg/l
Durée d'exposition	96	h	
méthode	DIN 38412 / Part 15		

Toxicité pour les daphnies

Espèces	Daphnia magna		
CE50	98.3		mg/l
Durée d'exposition	48	h	

Toxicité pour les algues

Espèces	Scenedesmus subspicatus		
CE50	206		mg/l
Durée d'exposition	72	h	
méthode	DIN 38412 / Part 9		

Toxicité pour les bactéries

Espèces	boue activée		
CE 20	120.5		mg/l
Durée d'exposition	3	h	

12.2. Persistance et dégradabilité**Biodégradabilité**

Nom commercial : Natrii dithionosum

Numéro de la matière: 066128

Version : 2 / CH

Date de révision: 14.06.13

Replaces Version: 1 / CH

Date d'impression: 14.06.13

Remarque Produit minéral, ne peut pas être éliminé de l'eau par des procédés d'épuration biologiques.

Besoins en oxygène d'origine biochimique en 5 jours (BOB5)

Valeur env. 210 mg/g

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**Evaluation des propriétés de persistance et de bioaccumulation *****

Ne montre pas de bioaccumulation.

12.6. Autres effets néfastes**Information supplémentaire sur l'écologie**

Ne pas laisser parvenir le produit non dilué ou bien en grande quantité dans l'eau souterraine, eaux et la canalisation. Nocif pour organismes aquatique. Produit menace faiblement l'eau.

13. Considérations relatives à l'élimination *****13.1. Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus *****

Code de déchets CEE Ne pas décharger dans les égouts.
Éliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés

Éliminer comme le produit non utilisé.

14. Informations relatives au transport**Transport terrestre ADR/RID****14.1. Numéro ONU**

UN 1384

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

DITHIONITE DE SODIUM (HYDROSULFITE DE SODIUM)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe 4.2
Carte pour désignation du danger 4.2

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage II

Transport maritime IMDG/GGVSee**14.1. Numéro ONU**

UN 1384

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

SODIUM DITHIONITE (SODIUM HYDROSULPHITE)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe 4.2
Groupe d'emballage II

Transport aérien**14.1. Numéro ONU**

UN 1384

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

SODIUM DITHIONITE (SODIUM HYDROSULPHITE)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe 4.2
Groupe d'emballage

Nom commercial : Natrii dithionosum

Numéro de la matière: 066128

Version : 2 / CH

Replaces Version: 1 / CH

Date de révision: 14.06.13

Date d'impression: 14.06.13

Groupe d'emballage II

15. Informations réglementaires

16. Autres informations

R-phrases listed in Chapter 3

22	Nocif en cas d'ingestion.
31	Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.
36	Irritant pour les yeux.
7	Peut provoquer un incendie.

Hazard statements listed in Chapter 3

H251	Matière auto-échauffante; peut s'enflammer.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.

Informations complémentaires

Relevant changes compared with the previous version of the safety data sheet are marked with: ***
Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.